L’instance permanente de concertation (IPC)
Publié le 29/04/2025

HAROPA PORT structure sa démarche de concertation en fonction du type de projet :
Les projets sur des ports en exploitation : un dialogue continu
HAROPA PORT garantit aux parties prenantes un **dialogue régulier au sein d’instances permanentes de concertation (IPC)**. Composées d’un groupe représentatif du territoire (élus, entreprises, associations, riverains), elles permettent de **partager les actualités portuaires, de recueillir des avis et d’améliorer l’interface entre activités industrialo-portuaires et cadre de vie local** :

- à Bonneuil, une IPC existe depuis 10 ans et se réunit deux fois par an ;
- à Limay-Porcheville, l’IPC rassemble collectivités territoriales, acteurs économiques et associations environnementales une fois par an ;
- Gennevilliers dispose également d’une IPC qui se réunit 2 fois par an ;
- fin 2023, le débat public organisé autour de la création dePort Seine-Métropole Ouest a donné naissance à une IPC chargée d’assurer le suivi des travaux et préfigure de l’instance qui deviendra pérenne dès la mise en exploitation de la plateforme ;
- sur les ports parisiens, les instances de dialogues sont encadrées par des chartes des usages (voir ci-dessous) et les membres se réunissent 4 fois par saison au sein d’un conseil de charte.

71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00